Caravane des droits des paysan.ne.s : une mobilisation pour les paysans et paysannes d'ici et d'ailleurs

Dans le cadre du Festival Alimenterre et du Festisol, la Caravane des droits des paysan.ne.s est et sera présente sur de nombreux événements, notamment en Ille-Et-Vilaine. Coordonnée par la Confédération Paysanne et l'association Amar, elle vise à sensibiliser aux droits des paysan.ne.s et des habitant.e.s des zones rurale, dans l'esprit de la déclaration adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2018, après plus de 15 ans de travail du mouvement international Via Campesina.

Que sont les « droits paysans » ?

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan.ne.s et des personnes travaillant en zone rurale », le 17 décembre 2018. « Cela fait suite à un travail de plus de 15 ans de l'organisation internationale Via Campesina », explique Gilles Maréchal, de l'association Amar, qui travaille à créer des liens entre agriculture française et brésilienne. Via Campesina rassemble environ 200 millions de paysan.ne.s de par le monde. Elle « défend l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire comme moyen pour promouvoir la justice sociale et la dignité. Elle s'oppose clairement à l'agriculture industrielle et aux entreprises multinationales qui détruisent les relations sociales et l'environnement », peut-on lire sur le site Internet du mouvement. Les femmes y ont une place prépondérante, Via Campesina défendant leur

droits et « l’égalité des genres », et lutte contre toute forme de violence qui leur sont faites.

Les Droits des paysan.ne.s revendiqués par le mouvement incluent « le droit à la vie et à des conditions de vie décentes, le droit à la terre, au territoire, aux semences, à l’information, à la justice et à l’égalité entre les femmes et les hommes. La déclaration votée par les Nations Unies contient 28 articles, pour 24 droits listés. Mais la portée en est limitée, puisqu’il s’agit d’une résolution juridiquement non-contraignante. « La Belgique et la Suisse ont néanmoins intégrées cette déclaration dans leur loi », précise encore Gilles.

En quoi consiste la « Caravane des Droits des Paysan.ne.s » ?

« C’est une initiative française, qui est issue de la volonté de faire en France une campagne d’opinion pour que les Droits des Paysan.ne.s soient pris en compte dans le droit du pays », déclare Gilles Maréchal. Plusieurs organisations se sont alors rassemblées pour monter cette caravane : le comité solidarités paysannes internationales / France Amérique Latine, la Confédération Paysanne, Terre de Liens, les Amis de la Conf’, les Amis du MST, le MRJC (Mouvement rural de la Jeunesse chrétienne), AMAR. La caravane doit parcourir la France en 2021 et 2022, avec des expositions, des films, des intervenants, pour alerter sur la situation des paysan.ne.s du Sud, et faire des liens avec celles et ceux d’ici.

L’opération est aussi déclinée en Bretagne, et animée par AMAR et la Confédération Paysanne, avec de nombreux partenaires tels que le MRJC, Terre de liens, Biocoop, les Civam, la Maison de la Consommation et de l’Environnement à Rennes… « Notre objectif, c’est de participer à des évènements jusqu’en avril 2022, et de faire un état des lieux à la fin », précise Gilles Maréchal. « Nous coopérons aussi avec des événements tels que le Festival Alimenterre, le Festisol, l’Automne du film brésilien à Rennes… ».

Quel en est le message principal ?

« Nous voulons faire passer le messsage que les droits des paysan.ne.s ne sont pas des revendications corporatistes, mais qu'il faut les considérer comme des outils au service de la société, et avec elle », affirme Gilles Maréchal. « On assiste à des mouvements de reterritorialisation. Mais ce que nous défendons, c'est une reterritorialisation plus internationaliste, ce n'est pas le Nord contre le Sud. Il s'agit plutôt de faire un lien entre les problématiques de ces deux parties du monde. Finalement, les problèmes environnementaux que connait la Bretagne sont liés à ceux que connait le Brésil : par exemple, l'utilisation du soja ici et ses dérives entraine de la déforestation là-bas ».

Où pourra-t-on retrouver la Caravane dans la région ?

On pourra retrouver la Caravane dimanche 21 novembre à la Maison Internationale de Rennes, lors d'une projection-débat du film « Le Festin », dans le cadre du festival Alimenterre.

A l'occasion du Festisol, l'exposition présentée par la Caravane sera à voir à la MJC de Pacé jusqu'au 26 novembre, avec des temps de méditation pour les scolaires. On pourra aussi assiter à un temps de rencontre er de dégustation, le 25 novembre à partir de 17h, en présence de membre du collectif pour une Sécurité Sociale Alimentaire, de producteurs et productrices de l'Amap de Pacé, de membres du Ceser, pour échanger autour de son rapport « l'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : Quels enjeux de société ? ».

Le 27 novembre à partir de 16h, toujours à Pacé, temps d'échange informel et dégustation de produits avec la Maison Bleue, autour du thème de la sécurité sociale alimentaire, et projection du documentaire « La part des autres ».

La Caravane investit aussi internet avec le 29 novembre à 20h en visio un échange autour du droit aux semences avec Véronique Chable (INRA) et Jonathan Chabert, et le 6 décembre

à 20h en visio toujours, un échange autour du droit à la terre avec Vincent Jannot de Terre de Liens et Jean-Jacques Lucas, co-gérant du GFA de Brémelin.

Et le 11 décembre, présence de la Caravane et conférence autour de l'accueil de nouveaux paysan.ne.s sur le territoire, au marché de Noël de Saint-Pern (35).

Plus d'infos : https://www.facebook.com/lesdroitspaysanscestnotreavenir